

**N° 37**

13 OCT.  
2005

Page 2013  
à 2048

*Le*

**BO**

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## **ORGANISATION GÉNÉRALE**

- 2017 **Déconcentration administrative** (RLR : 140-2a)  
Élections à certaines CAP relevant du ministre chargé  
de l'enseignement supérieur.  
A. du 19-9-2005. JO du 30-9-2005 (NOR : MENA0501983A)
- 2017 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de la culture.  
Liste du 30-8-2005. JO du 30-8-2005 (NOR : CTNX0508668X)
- 2017 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire.  
Liste du 21-9-2005. JO du 21-2005 (NOR : CTNX0508681K)
- 2025 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Termes généraux de la chimie.  
Liste du 22-9-2005. JO du 22-9-2005 (NOR : CTNX0508682K)

---

## **TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS, AVANTAGES SOCIAUX**

- 2030 **Indemnités** (RLR : 211-3)  
Attribution d'une indemnité de responsabilité administrative  
aux fonctionnaires occupant des emplois de SGASU.  
A. du 5-10-2005 (NOR : MEND0502174A)

---

## **ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

- 2031 **Concours général** (RLR : 546-2)  
Calendrier du concours général des lycées - session 2006.  
N.S. n° 2005-157 du 3-10-2005 (NOR : MENE0502106N)
- 2033 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)  
Accompagnement de la Coupe du monde de rugby 2007.  
Lettre du 3-10-2005 (NOR : MENE0502144Y)

---

## **PERSONNELS**

- 2034 **Conseillers d'administration scolaire et universitaire**  
(RLR : 622-5c)  
Préparation du tableau d'avancement à la hors-classe du corps  
des CASU - année 2006.  
N.S. n° 2005-155 du 30-9-2005 (NOR : MEND0502142N)
- 2039 **Mutations** (RLR : 720-4a ; 804-0)  
Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement  
français en Andorre - année 2006-2007.  
N.S. n° 2005-153 du 29-9-2005 (NOR : MENE0502110N)

- 2040 **Examen professionnel** (RLR : 623-0b)  
Organisation de l'examen professionnel réservé d'accès au corps d'adjoint administratif d'administration centrale du MEN - année 2005.  
A. du 5-10-2005 (NOR : MENA0502164A)
- 2041 **CNESER** (RLR : 710-2)  
Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire.  
Décision du 5-10-2005 (NOR : MENS0502180S)
- 2041 **CNESER** (RLR : 710-2)  
Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire.  
Décision du 7-10-2005 (NOR : MENS0502183S)
- 2041 **CNESER** (RLR : 710-2)  
Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire.  
Décision du 7-10-2005 (NOR : MENS0502184S)

---

## **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 2042 **Nominations**  
IGAENR.  
D. du 29-8-2005. JO du 31-8-2005 (NOR : MENI0501669D)
- 2042 **Nomination**  
DAET de l'académie de Lille.  
A. du 3-10-2005 (NOR : MEND0502128A)
- 2042 **Nomination aux fonctions de directeur par intérim**  
Directeur du CIES de Lorraine.  
A. du 5-10-2005 (NOR : MENS0501982A)
- 2042 **Nomination aux fonctions de directeur par intérim**  
Directeur du CIES de Lyon.  
A. du 5-10-2005 (NOR : MENS0501994A)
- 2043 **Nomination**  
Directeur du CRDP de l'académie de Rouen.  
A. du 29-9-2005 (NOR : MEND0502129A)
- 2043 **Nominations**  
Jury d'admission pour l'accès au corps des directeurs de recherche de 2ème classe de l'INSERM - année 2005.  
A. du 9-9-2005 (NOR : RECZ0500178A)
- 2043 **Nominations**  
CAP des conservateurs des bibliothèques.  
A. du 5-10-2005 (NOR : MENA0502171A)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 2045 Vacance de fonctions**  
Administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire  
de Strasbourg.  
Avis du 6-10-2005 (NOR : MENS0502176V)
- 2046 Vacance d'emploi**  
Directeur de CRDP de l'académie de Caen.  
Avis du 3-10-2005 (NOR : MEND0502151V)
- 2046 Vacance de poste**  
Chargé des ressources humaines à l'établissement public  
administratif du campus de Jussieu.  
Avis du 3-10-2005 (NOR : MENA0502074V)

**Bulletin d'abonnement**

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.  
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Genève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		83 €	137 €	113,50 €	

\_\_\_\_\_  
Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_  
Établissement (facultatif)

\_\_\_\_\_  
N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_  
Localité

\_\_\_\_\_  
Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Règlement à la commande :**

- par chèque bancaire ou postal  
à l'ordre de l'agent comptable  
du CNDP
- par mandat administratif à l'ordre  
de l'agent comptable du CNDP :  
Trésorerie générale de la Vienne  
Code établissement 10071  
Code guichet 86000  
N° de compte 00001003010  
Clé Rib : 68

\_\_\_\_\_  
Nom de l'organisme payeur

\_\_\_\_\_  
N° de compte ou CCP

**Relations abonnés : 03 44 03 32 37**  
**Télécopie : 03 44 12 57 70**

**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**



**Directeur de la publication :** Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski -  
**Rédacteur en chef :** Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef**  
**adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Monique Hubert -  
**Secrétaire générale adjointe de la rédaction :** Jocelyne Dayné - **Chef-maquettiste :** Bruno Lefebvre -

**Maquettistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :**  
**Délégation à la communication,** bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55  
55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70.

● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

● Le numéro : 2,50 € ● Abonnement annuel : 83 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie : Actis.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

## DÉCONCENTRATION ADMINISTRATIVE

NOR : MENA0501983A  
RLR : 140-2a

ARRÊTÉ DU 19-9-2005  
JO DU 30-9-2005

MEN  
DPMA B2

### Élections à certaines CAP relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

*Vu code de l'éducation ; L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod., not. art. 29 ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; D. n° 2003-1008 du 16-10-2003 mod. par D. n° 2005-982 du 10-8-2005 ; A. du 30-11-2004*

**Article 1 -** L'article 1er de l'arrêté du 30 novembre 2004 susvisé est **complété** par l'alinéa suivant :

“5° Approuver le règlement intérieur des commissions administratives paritaires académiques.”

**Article 2 -** Les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 2005

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Gilles de ROBIEN

## COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

NOR : CTNX0508668X  
RLR : 104-7

LISTE DU 30-8-2005  
JO DU 30-8-2005

MEN  
MCC

### Vocabulaire de la culture

**littérisme**, n.m.

Domaine : Éducation.

Définition : Capacité à lire un texte simple en le comprenant, à utiliser et à communiquer une

information écrite dans la vie courante.

Note : Ce terme est l'antonyme d'“illettrisme”, qui ne doit pas être confondu avec “analphabétisme”.

Équivalent étranger : literacy.

## COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

NOR : CTNX0508681K  
RLR : 104-7

LISTE DU 21-9-2005  
JO DU 21-9-2005

MEN  
MCC

### Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire

#### I - Termes et définitions

##### actinide mineur

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Actinide produit dans le combusti-

ble nucléaire irradié en quantité bien moindre que les actinides principaux.

Note : Pour les combustibles à base d'uranium ou de plutonium, qui sont eux-mêmes des actinides, les actinides mineurs sont principalement l'américium, le curium et le neptunium.

Voir aussi : combustible nucléaire.

Équivalent étranger : minor actinide.

**activation**, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Voir : radioactivation.

**cendrier**, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Voir : récupérateur de corium.

**cible de spallation**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Dispositif mettant en œuvre un matériau lourd destiné à produire, par spallation, des neutrons constituant la source externe d'un système hybride.

Voir aussi : système hybride.

Équivalent étranger : spallation target.

**contrôle-commande**, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

Définition : Ensemble des systèmes qui, dans une installation nucléaire, effectuent automatiquement les mesures, assurent la régulation et la protection ; par extension, les fonctions remplies par ces systèmes.

Équivalent étranger : I&C system, instrumentation and control system.

**corium**, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Amas de combustibles et d'éléments de structure du cœur d'un réacteur nucléaire fondus et mélangés, pouvant se former en cas d'accident grave.

Équivalent étranger : corium.

**diffuseur**, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Élément principal d'un étage de diffusion, constitué d'un assemblage de barrières de diffusion montées en parallèle.

Voir aussi : barrière de diffusion.

Équivalent étranger : diffuser.

**dose évitable**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

Définition : Écart entre la dose que recevrait une personne exposée à un rayonnement en l'absence de protection et la dose qu'elle recevrait si elle était protégée.

Voir aussi : dose.

Équivalent étranger : avertable dose.

**dose prévisible**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.  
Synonyme : dose prévisionnelle (langage professionnel).

Définition : Dose évaluée a priori en supposant qu'aucune action protectrice ou corrective n'est entreprise.

Voir aussi : dose, dose efficace, dose équivalente.

Équivalent étranger : projected dose.

**dose prévisionnelle** (langage professionnel)

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

Voir : dose prévisible.

**effluent radioactif**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Gaz ou liquide contenant des substances radioactives, sous-produit d'un processus industriel ou de laboratoire, qui peut être recyclé, traité ou rejeté dans l'environnement.

Note : Les rejets d'effluents radioactifs dans l'environnement sont soumis à autorisation et à contrôle.

Équivalent étranger : radioactive effluent.

**énergie potentielle alpha**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

Définition : Grandeur destinée à évaluer la nuisance des descendants à vie courte du radon dans l'air, notamment dans les mines d'uranium.

Équivalent étranger : potential alpha energy.

**étage de diffusion**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Chacun des modules successifs de séparation isotopique qui, dans une usine d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse, est caractérisé notamment par les teneurs isotopiques du gaz à son entrée et à ses sorties.

Note : Une usine d'enrichissement de l'uranium peut comporter plus de mille étages de diffusion.

Voir aussi : barrière de diffusion.

Équivalent étranger : stage.

**étude probabiliste de la sûreté**

Abréviation : EPS.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Étude de la probabilité de scénarios

d'accidents prenant en compte la fiabilité des systèmes de sûreté et l'efficacité de la réaction des opérateurs.

Équivalent étranger : probabilistic safety analysis (PSA), probabilistic safety assessment (PSA).

**fantôme**, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

Définition : Mannequin ou modèle mathématique utilisé pour simuler les effets des rayonnements sur l'organisme.

Équivalent étranger : phantom.

**fission**, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Division d'un noyau lourd en deux fragments dont les masses sont du même ordre de grandeur, qui s'accompagne de l'émission de neutrons, de rayons gamma et d'une quantité d'énergie élevée.

Note : Les neutrons produits lors de la fission sont eux-mêmes aptes, sous certaines conditions physiques, à provoquer de nouvelles fissions, d'où la possibilité d'une réaction de fission en chaîne auto-entretenu.

Voir aussi : neutrons rapides, neutrons thermiques.

Équivalent étranger : fission, nuclear fission.

**fission rapide**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Fission provoquée par des neutrons rapides.

Voir aussi : fission, neutrons rapides.

Équivalent étranger : fast fission, fast neutron fission.

**fission spontanée**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Fission qui, pour certains nucléides, se produit naturellement.

Voir aussi : fission.

Équivalent étranger : spontaneous fission.

**fission thermique**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Fission provoquée par des neutrons thermiques.

Voir aussi : fission, neutrons thermiques.

Équivalent étranger : thermal fission, thermal neutron fission.

**fusion thermonucléaire**

Forme abrégée : fusion, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Réaction entre deux noyaux légers aboutissant à la production d'un noyau plus lourd que l'un quelconque des noyaux initiaux et dégageant une grande quantité d'énergie.

Équivalent étranger : fusion, thermonuclear fusion.

**groupe de référence**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

Définition : Groupe de personnes représentatif de la partie d'une population la plus exposée à une source.

Note : L'expression "groupe critique", précédemment employée dans cette acception, est obsolète.

Équivalent étranger : critical group, reference group.

**homme de référence** (langage professionnel)

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

Définition : Individu-type dont les caractéristiques anatomiques et physiologiques ont été définies à des fins d'évaluation en matière de radioprotection.

Équivalent étranger : reference man.

**îlot classique**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

Définition : Ensemble des installations complémentaires de celles de l'îlot nucléaire, nécessaires à la production d'énergie.

Note : L'expression "îlot conventionnel" est déconseillée.

Voir aussi : îlot nucléaire.

Équivalent étranger : conventional island.

**incorporation**, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

Définition : Activité des radionucléides pénétrant dans l'organisme par inhalation, ingestion ou voie cutanée à partir du milieu ambiant.

Équivalent étranger : intake.

**installation nucléaire de base**

Abréviation : INB.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Réglementation nucléaire.

Définition : Installation nucléaire qui, de par sa

nature, ou en raison de la quantité ou de l'activité de toutes les substances radioactives qu'elle contient, est soumise à une réglementation-spécifique.

Équivalent étranger : basic nuclear facility, basic nuclear installation, regulated nuclear facility, regulated nuclear installation.

**nucléide**, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Espèce nucléaire caractérisée par son nombre de masse, son numéro atomique et son état d'énergie nucléaire.

Équivalent étranger : nuclide.

**pastille de combustible**

Forme abrégée : pastille, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Quantité élémentaire de combustible mise sous forme cylindrique et empilée dans une gaine pour constituer un crayon.

Voir aussi : crayon.

Équivalent étranger : fuel pellet, pellet.

**radioactivation**, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Synonyme : activation, n.f.

Définition : Processus par lequel un nucléide stable est transformé en un nucléide radioactif.

Équivalent étranger : activation.

**recupérateur de corium**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Synonyme : cendrier, n.m.

Définition : Dispositif se trouvant sous le cœur d'un réacteur nucléaire et destiné, en cas d'accident, à récupérer le corium et à en faciliter

le refroidissement.

Équivalent étranger : core catcher.

**résidu de spallation**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Noyau résultant d'une réaction de spallation, caractérisé par un nombre de masse et un numéro atomique très inférieurs à ceux du noyau cible.

Voir aussi : spallation.

Équivalent étranger : spallation residue.

**spallation**, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Éclatement d'un noyau sous l'effet du choc d'une particule incidente d'énergie très élevée s'accompagnant d'une émission importante de neutrons.

Équivalent étranger : spallation.

**système hybride**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Installation nucléaire constituée d'un réacteur sous-critique et d'un accélérateur de protons couplés par l'intermédiaire d'une cible de spallation.

Équivalent étranger : accelerator-based system, accelerator-driven reactor, accelerator-driven system (ADS), hybrid system.

**transfert linéique d'énergie**

Abréviation : TLE.

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Rapport de l'énergie perdue par une particule à la distance élémentaire qu'elle a parcourue.

Équivalent étranger : linear collision stopping power, linear energy transfer (LET).



## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
accelerator-based system, accelerator-driven reactor, accelerator-driven system (ADS), hybrid system	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	système hybride
activation	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	radioactivation, n.f., activation, n.f.
avertable dose	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	dose évitable
basic nuclear facility, basic nuclear installation, regulated nuclear facility, regulated nuclear installation	Ingénierie nucléaire/ Réglementation nucléaire	installation nucléaire de base (INB)
conventional island	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs	îlot classique
core catcher	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	recupérateur de corium, cendrier, n.m.
corium	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	corium, n.m.
critical group, reference group	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	groupe de référence
diffuser	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	diffuseur, n.m.
fast fission, fast neutron fission	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	fission rapide
fission, nuclear fission	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	fission, n.f.
fuel pellet, pellet	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	pastille de combustible, pastille, n.f.
fusion, thermonuclear fusion	Ingénierie nucléaire	fusion thermonucléaire, fusion, n.f.
hybrid system, accelerator-based system, accelerator-driven reactor, accelerator-driven system (ADS)	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	système hybride
I&C system, instrumentation and control system	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs	contrôle-commande, n.m.
intake	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	incorporation, n.f.
linear collision stopping power, linear energy transfer (LET)	Ingénierie nucléaire	transfert linéique d'énergie (TLE)
minor actinide	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs.	actinide mineur
nuclear fission, fission	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs.	fission, n.f.

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
nuclide	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	nucléide, n.m.
pellet, fuel pellet	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	pastille de combustible, pastille, n.f.
phantom	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	fantôme, n.m.
potential alpha energy	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	énergie potentielle alpha
probabilistic safety analysis (PSA), probabilistic safety assessment (PSA)	Ingénierie nucléaire/ Sécurité nucléaire	étude probabiliste de la sûreté (EPS)
projected dose	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	dose prévisible, dose prévisionnelle (langage professionnel)
radioactive effluent	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	effluent radioactif
reference group, critical group	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	groupe de référence
reference man	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	homme de référence (langage professionnel)
regulated nuclear facility, basic nuclear facility, basic nuclear installation, regulated nuclear installation	Ingénierie nucléaire/ Réglementation nucléaire	installation nucléaire de base (INB)
spallation	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	spallation, n.f.
spallation residue	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	résidu de spallation
spallation target	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	cible de spallation
spontaneous fission	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	fission spontanée
stage	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	étage de diffusion
thermal fission, thermal neutron fission	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	fission thermique
thermonuclear fusion, fusion	Ingénierie nucléaire	fusion thermonucléaire, fusion, n.f.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

**B - Termes français**

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
actinide mineur	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	minor actinide
activation, n.f., radioactivation, n.f.	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	activation
cendrier, n.m., récupérateur de corium	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	core catcher
cible de spallation	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	spallation target
contrôle-commande, n.m.	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs	I&C system, instrumentation and control system
corium, n.m.	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	corium
diffuseur, n.m.	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	diffuser
dose évitable	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	avertable dose
dose prévisible, dose prévisionnelle (langage professionnel)	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	projected dose
effluent radioactif	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	radioactive effluent
énergie potentielle alpha	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	potential alpha energy
étage de diffusion	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	stage
étude probabiliste de la sûreté (EPS)	Ingénierie nucléaire/ Sécurité nucléaire	probabilistic safety analysis (PSA), probabilistic safety assessment (PSA)
fantôme, n.m.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	phantom
fission, n.f.	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	fission, nuclear fission
fission rapide	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	fast fission, fast neutron fission
fission spontanée	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	spontaneous fission
fission thermique	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	thermal fission, thermal neutron fission
fusion thermonucléaire, fusion, n.f.	Ingénierie nucléaire	fusion, thermonuclear fusion
groupe de référence	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	critical group, reference group
groupe de référence	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	critical group, reference group
homme de référence (langage professionnel)	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	reference man

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
îlot classique	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs	conventional island
incorporation, n.f.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection	intake
installation nucléaire de base (INB)	Ingénierie nucléaire/ Réglementation nucléaire	basic nuclear facility, basic nuclear installation, regulated nuclear facility, regulated nuclear installation
nucléide, n.m.	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	nuclide
pastille de combustible, pastille, n.f.	Ingénierie nucléaire/ Cycle du combustible	fuel pellet, pellet.
radioactivation, n.f., activation, n.f.	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	activation
récupérateur de corium, cendrier, n.m.	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	core catcher
résidu de spallation	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	spallation residue
spallation, n.f.	Ingénierie nucléaire/ Physique des réacteurs	spallation
système hybride	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs	accelerator-based system, accelerator-driven reactor, accelerator-driven system (ADS), hybrid system
transfert linéique d'énergie (TLE)	Ingénierie nucléaire	linear collision stopping power, linear energy transfer (LET)

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# Termes généraux de la chimie

## I - Termes et définitions

### **blindage**, n.m.

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Effet d'écran résultant d'un affaiblissement local d'un champ magnétique externe, dû à la présence d'électrons circulant autour d'un noyau atomique, lesquels créent un faible champ antagoniste.

Note : Cet effet est à la base des méthodes de résonance magnétique nucléaire appliquées à l'étude des molécules comportant au moins un noyau atomique de spin non nul.

Équivalent étranger : shielding.

### **blindage**, n.m.

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Effet d'écran résultant d'un affaiblissement local d'un champ électrique exercé vers l'extérieur par une entité chargée (noyau atomique, ion ou assemblage moléculaire), dû à la présence d'électrons ou d'ions de charge opposée autour de cette entité.

Note : L'emploi en ce sens du néologisme "écranage", comme celui du verbe correspondant "écranter", est impropre.

Équivalent étranger : screening.

### **coupleur**, n.m.

Domaine : Chimie.

Définition : Composé qui permet de greffer un autre composé sur un support, en général un polymère.

Équivalent étranger : linker.

### **cyclophane**, n.m.

Domaine : Chimie/Chimie organique.

Définition : Composé formé d'un grand cycle comportant en alternance, d'une part, des systèmes cycliques ayant le nombre maximal de doubles liaisons non contiguës et, d'autre part, des atomes ou des chaînes saturées ou non.

Équivalent étranger : cyclophane.

### **dendrimère**, n.m.

Domaine : Chimie.

Définition : Molécule arborescente de grandes dimensions construite par des processus

itératifs à partir d'une molécule comportant au moins trois sites réactifs.

Note :

1. Du grec dendron, "arbre", et meros, "partie".
2. La molécule d'origine est souvent qualifiée de "cœur dendritique".

Équivalent étranger : dendrimer.

### **dendron**, n.m.

Domaine : Chimie.

Définition : Molécule comportant, d'une part, un site branché muni d'extrémités réactives et, d'autre part, un site apte à se fixer sur un support moléculaire ou solide.

Note :

1. Du grec dendron, "arbre".
2. Les dendrons sont utilisés comme des briques pour construire les dendrimères.

Voir aussi : dendrimère.

Équivalent étranger : dendron.

### **déplacement chimique**

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Changement de la fréquence de résonance magnétique d'un noyau atomique, dû au blindage associé à la circulation des électrons dans son environnement chimique.

Voir aussi : blindage.

Équivalent étranger : chemical shift.

### **endergonique**, adj.

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Se dit d'une réaction qui ne peut se dérouler que si on lui fournit du travail, c'est-à-dire, au sens de la thermodynamique, de l'énergie sous une forme autre que de la chaleur.

Note :

1. Du grec endon, "en dedans", et ergon, "travail".
2. Ce terme ne doit pas être confondu avec le qualificatif "endothermique", lequel se rapporte à la chaleur consommée par une réaction.
3. La décomposition de l'eau en hydrogène et oxygène par électrolyse est un exemple de réaction endergonique. Il en est de même de la réduction du gaz carbonique, première étape de la photosynthèse des hydrates de carbone, qui nécessite l'énergie lumineuse absorbée par la chlorophylle.

Voir aussi : exergonique.

Équivalent étranger : endergonic.

**épitope**, n.m.

Domaine : Chimie/Biochimie.

Définition : Partie d'une molécule capable de stimuler la production d'un anticorps.

Note : Une macromolécule peut contenir plusieurs épitopes, tous capables de stimuler la production d'anticorps.

Équivalent étranger : epitope.

**exergonique**, adj.

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Se dit d'une réaction qui peut se dérouler sans qu'on lui fournisse du travail - c'est-à-dire, au sens de la thermodynamique, de l'énergie sous une forme autre que de la chaleur - mais qui peut en produire.

Note :

1. Du grec exô, "en dehors", et ergon, "travail".

2. Ce terme ne doit pas être confondu avec le qualificatif "exothermique", lequel se rapporte à la chaleur libérée par une réaction.

3. Une réaction exergonique peut être simultanément endothermique ; un exemple d'une telle réaction est la dissociation d'une mole de téroxide de diazote pour former deux moles de dioxyde d'azote à faible pression.

Voir aussi : endergonique.

Équivalent étranger : exergonic.

**extensif, -ive**, adj.

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Se dit d'une grandeur physique qui dépend de la quantité de matière présente dans l'échantillon.

Note : Parmi les propriétés extensives, on peut citer la masse et le volume.

Voir aussi : intensif.

Équivalent étranger : extensive.

**fullerène**, n.m.

Domaine : Chimie.

Définition : Composé constitué uniquement d'un nombre pair d'atomes de carbone triliés formant une structure en cage.

Note :

1. Du nom de l'architecte américain R. Buckminster Fuller et de la désinence chimique "-ène".

2. L'exemple typique en est le [60]fullerène, lequel comporte soixante atomes de carbone.

Équivalent étranger : fullerene.

**halochromie**, n.f.

Domaine : Chimie/Chimie analytique.

Définition : Phénomène par lequel une substance incolore ou faiblement colorée forme avec des acides ou des bases, eux-mêmes incolores, des sels de couleur vive.

Note :

1. Du grec halos, "sel", et khrôma, "couleur".

2. À titre d'exemples, on peut citer les nitrophénols, qui se dissolvent dans les alcalis en donnant des solutions intensément jaunes.

Équivalent étranger : halochromism.

**haptacité**, n.f.

Domaine : Chimie/Chimie inorganique-Nomenclature.

Définition : Aptitude d'un ligand comportant deux ou plusieurs atomes consécutifs reliés par un système d'électrons  $\pi$  à s'attacher globalement, par une seule liaison impliquant les électrons  $\pi$  délocalisés à l'atome central d'une entité de coordination.

Note :

1. Du grec haptain, "s'attacher".

2. Le nombre d'atomes contigus responsables de l'haptacité est appelé "indice d'haptacité" ou, plus simplement, "haptacité".

Équivalent étranger : hapticity.

**intensif, -ive**, adj.

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Se dit d'une grandeur physique indépendante de la quantité de matière présente dans l'échantillon.

Note : Parmi les propriétés intensives, on peut citer la température et la masse volumique.

Voir aussi : extensif.

Équivalent étranger : intensive.

**polydenté**, adj.

Domaine : Chimie/Chimie inorganique.

Définition : Se dit d'un ligand qui peut contracter par l'intermédiaire d'atomes donneurs distincts plusieurs liaisons avec l'atome central d'une entité de coordination.

Note :

1. Dans les cas où l'on souhaite préciser le nombre de liaisons éventuelles, le préfixe "poly-" peut être remplacé par un préfixe numérique approprié ; exemple : un ligand bidenté.

2. Lorsque le ligand ne comporte qu'un atome

donneur, on le qualifie parfois de “monodenté”.  
 Équivalent étranger : polydentate.

**reconnaissance moléculaire**

Domaine : Chimie.

Définition : Processus d’association sélective par complémentarité entre deux entités moléculaires complexes.

Voir aussi : épitaxie.

Équivalent étranger : molecular recognition.

**synthèse combinatoire**

Domaine : Chimie/Biochimie.

Définition : Méthode de synthèse simultanée d’une famille de composés nouveaux à partir d’une famille de composés de départ et d’un réactif unique.

Note : Associé à un criblage biologique à haut débit, ce type de synthèse est utilisé en particulier pour la recherche de molécules pharmacologiquement actives.

Équivalent étranger : combinatorial synthesis.

**synthon**, n.m.

Domaine : Chimie/Chimie organique.

Définition : Entité moléculaire mise en œuvre dans la synthèse d’une molécule afin d’y introduire un motif structural donné.

Note : Le terme trouve son origine dans la méthode dite de l’“analyse rétrosynthétique”, qui consiste à concevoir un chemin de synthèse d’une molécule en la considérant comme la combinaison de fragments plus simples, réels ou hypothétiques, appelés “synthons”, qui sont traduits ensuite en réactifs servant de points de départ à la synthèse réelle, souvent une synthèse combinatoire.

Voir aussi : synthèse combinatoire.

Équivalent étranger : building block, synthon.

**tampon**, n.m.

Domaine : Chimie/Chimie analytique.

Définition : Substance, ou mélange de substances, qui, par son aptitude à produire ou à consommer une espèce chimique, par exemple un hydron, maintient constante la concentration de cette espèce dans un solvant.

Note : L’exemple le plus courant est celui d’un tampon acide-base : mélange d’un acide faible AH et de la base conjuguée A<sup>-</sup> en proportions

telles que le pH ne soit pas sensiblement modifié par dilution ou par addition en quantités relativement importantes d’acide ou de base.

Voir aussi : acide de Brønsted, base de Brønsted, hydron.

Équivalent étranger : buffer.

**topomère**, n.m.

Domaine : Chimie/Chimie organique.

Définition : Élément d’un ensemble de stéréoisomères résultant d’échanges de ligands identiques entre deux positions chimiquement ou magnétiquement distinctes d’une molécule, sans modification de la structure chimique de celle-ci.

Note :

1. Du grec topos, “lieu”, et meros, “partie”.
2. Les passages d’un topomère à l’autre peuvent être décelés et suivis par résonance magnétique nucléaire dynamique.

Voir aussi : topomérisation.

Équivalent étranger : topomer.

**topomérisation**, n.f.

Domaine : Chimie/Chimie organique.

Définition : Échange d’atomes ou de ligands identiques entre deux positions chimiquement ou magnétiquement distinctes d’une molécule, sans modification de la structure chimique de celle-ci.

Note :

1. Du grec topos, “lieu”, et meros, “partie”.
2. De tels échanges peuvent être décelés et suivis par résonance magnétique nucléaire dynamique.

Équivalent étranger : topomerisation (GB), topomerization (EU).

**touche**, n.f.

Domaine : Chimie/Biochimie.

Définition : Réponse positive à un test spécifique, au cours du criblage analytique d’un mélange de composés de la même famille, qui décèle le caractère biologiquement actif de l’un d’entre eux.

Note : Le terme se retrouve aussi dans l’expression “analyse à la touche”.

Voir aussi : synthèse combinatoire.

Équivalent étranger : hit.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
buffer	Chimie/Chimie analytique	tampon, n.m.
building block, synthon	Chimie/Chimie organique	synthon, n.m.
chemical shift	Chimie/Chimie physique	déplacement chimique
combinatorial synthesis	Chimie/Biochimie	synthèse combinatoire
cyclophane	Chimie/Chimie organique	cyclophane, n.m.
dendrimer	Chimie	dendrimère, n.m.
dendron	Chimie	dendron, n.m.
endergonic	Chimie/Chimie physique	endergonique, adj.
epitope	Chimie/Biochimie	épitope, n.m.
exergonic	Chimie/Chimie physique	exergonique, adj.
extensive	Chimie/Chimie physique	extensif, -ive, adj.
fullerene	Chimie	fullerène, n.m.
halochromism	Chimie/Chimie analytique	halochromie, n.f.
hapticity	Chimie/Chimie inorganique- Nomenclature	haptacité, n.f.
hit	Chimie/Biochimie	touche, n.f.
intensive	Chimie/Chimie physique	intensif, -ive, adj.
linker	Chimie	coupleur, n.m.
molecular recognition	Chimie	reconnaissance moléculaire
polydentate	Chimie/Chimie inorganique	polydenté, adj.
screening	Chimie/Chimie physique	2. blindage, n.m.
shielding	Chimie/Chimie physique	1. blindage, n.m.
synthon, building block	Chimie/Chimie organique	synthon, n.m.
topomer	Chimie/Chimie organique	topomère, n.m.
topomerisation (GB), topomerization (EU)	Chimie/Chimie organique	topomérisation, n.f.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).



**B - Termes français**

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
1. blindage, n.m.	Chimie/Chimie physique	shielding
2. blindage, n.m.	Chimie/Chimie physique	screening
coupleur, n.m.	Chimie	linker
cyclophane, n.m.	Chimie/Chimie organique	cyclophane
dendrimère, n.m.	Chimie	dendrimer
dendron, n.m.	Chimie	dendron
déplacement chimique	Chimie/Chimie physique	chemical shift
endergonique, adj.	Chimie/Chimie physique	endergonic
épitope, n.m.	Chimie/Biochimie	epitope
exergonique, adj.	Chimie/Chimie physique	exergonic
extensif, -ive, adj.	Chimie/Chimie physique	extensive
fullerène, n.m.	Chimie	fullerene
halochromie, n.f.	Chimie/Chimie analytique	halochromism
hapticité, n.f.	Chimie/Chimie inorganique- Nomenclature	hapticity
intensif, -ive, adj.	Chimie/Chimie physique	intensive
polydenté, adj.	Chimie/Chimie inorganique	polydentate
reconnaissance moléculaire	Chimie	molecular recognition
synthèse combinatoire	Chimie/Biochimie	combinatorial synthesis
synthon, n.m.	Chimie/Chimie organique	building block, synthon
tampon, n.m.	Chimie/Chimie analytique	buffer
topomère, n.m.	Chimie/Chimie organique	topomer
topomérisation, n.f.	Chimie/Chimie organique	topomerisation (GB), topomerization (EU)
touche, n.f.	Chimie/Biochimie	hit

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# T RAITEMENTS ET INDEMNITÉS AVANTAGES SOCIAUX

## INDEMNITÉS

NOR : MEND0502174A  
RLR : 211-3

ARRÊTÉ DU 5-10-2005

MEN  
DE A2

### **A**tttribution d'une indemnité de responsabilité administrative aux fonctionnaires occupant des emplois de SGASU

*Vu L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 83-1033 du 3-12-1983 mod. ; D. n° 2002-182 du 12-2-2002, not. art. 1er ; A. du 27-12-2002 en applic. de D. du 12-2-2002 précité ; A. du 8-12-2003*

**Article 1** - Le tableau annexé à l'arrêté du

8 décembre 2003 susvisé est **modifié** conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** - Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 2005  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'encadrement  
Paul DESNEUF

## **A**nnexe

### a) À compter du 1er janvier 2003

#### **Emplois de SGASU du groupe I**

##### **Académie d'Orléans-Tours**

Ajouter :

“Adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des relations et des ressources humaines”.

##### **Académie de Paris**

Ajouter :

“Adjoint au secrétaire général de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)”.

#### **Emplois de SGASU du groupe II**

##### **Académie d'Orléans-Tours**

Supprimer :

“Adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des relations et des ressources humaines”.

### b) À compter du 1er septembre 2003

#### **Emplois de SGASU du groupe I**

##### **Académie de Paris**

Ajouter :

“Adjoint au secrétaire général d'académie, chargé du premier degré”.

### c) À compter du 1er janvier 2004

#### **Emplois de SGASU du groupe I**

##### **Académie de Paris**

Supprimer :

“Adjoint au secrétaire général d'académie, chargé du premier degré”.

“Adjoint au secrétaire général de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)”.

# ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**CONCOURS  
GÉNÉRAL**

NOR : MENE0502106N  
RLR : 546-2

NOTE DE SERVICE N°2005-157  
DU 3-10-2005

MEN  
DESCO A3

## **C**alendrier du concours général des lycées - session 2006

*Texte adressé aux ambassadrices et ambassadeurs de France ; aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours de l'Île-de-France*

*Réf. : A. du 3-11-1986 ; A. du 11-1-1994 (JO du 21-1-1994) ; A. du 30-6-1994 (JO du 8-7-1994) ; A. du 9-11-1994 (JO du 17-11-1994) ; A. du 6-11-1995 (JO du 11-11-1995) ; A. du 29-3-2004*

■ Le calendrier des épreuves du concours général des lycées est fixé dans le tableau ci-joint.

Toutes les compositions commencent le matin à 9 heures (heure de Paris) quelle que soit l'heure locale du centre d'écrit afin que tous les candidats puissent composer simultanément.

Les chefs d'établissement désireux de présenter des élèves aux différentes épreuves du concours général des lycées doivent le faire dans le respect du règlement de ce concours fixé par l'arrêté du 3 novembre 1986 modifié, notamment par l'arrêté en date du 29 mars 2004 publié au B.O. n° 16 du 22 avril 2004.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 mars 2004, le nombre de candidats est limité par établissement et par discipline à 8 % de l'effectif total des élèves des classes de première ou de terminale selon la discipline concernée. Je souhaite que les élèves candidats soient informés lors de leur inscription des différents points suivants :

- Ce concours a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves des classes de première et terminale des lycées.

- Sur proposition des présidents de jury, des récompenses seront attribuées : prix (premier, deuxième et troisième prix), accessits (au nombre de cinq) et mentions (au nombre de dix). Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'étude et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires.

- Les copies ne comportent ni appréciation, ni note. Les candidats peuvent toutefois, à leur demande, recevoir une photocopie de leur composition jusqu'à fin janvier 2007.

S'agissant de la participation des élèves, je souhaite que ceux-ci, au-delà d'une inscription de pure forme, témoignent d'une réelle motivation et se présentent le jour des épreuves, sauf événement indépendant de la volonté du candidat. A cette fin, une confirmation de candidature sera signée par l'élève au moment de son inscription.

Je vous rappelle que les formalités d'inscription doivent désormais être effectuées sur le site internet : <http://eduscol.education.fr> à la rubrique : "lycée concours général", au moyen de formulaires en ligne sécurisés. Cette procédure appelle le respect du calendrier suivant.

### **Préinscription des établissements**

Un établissement souhaitant présenter des candidats doit préalablement se préinscrire en ligne à partir du lundi 14 novembre 2005 jusqu'au vendredi 30 décembre 2005.

L'établissement recevra un mot de passe après validation de cette préinscription par l'inspection académique dont il dépend ou par son ambassade de rattachement.

Les établissements préinscrits les années précédentes sont **dispensés** de cette opération ; l'inspection académique ou l'ambassade leur transmettra leur nouveau mot de passe pour la session 2006.

**Inscription des candidats**

En possession de leur mot de passe, les établissements procéderont à l'inscription des candidatures des élèves dès le **lundi 28 novembre 2005**. La clôture des inscriptions des candidats est fixée au **vendredi 13 janvier 2006 minuit**, heure de Paris.

**Aucune inscription ne pourra être prise en compte après cette date.**

Par ailleurs, **j'attire votre attention sur le fait** que vous devez obligatoirement utiliser pour la papeterie le modèle unique de copie éducation

nationale (EN).

Enfin, je vous demande de bien vouloir me communiquer par courriel (laurence.tecles@education.gouv.fr), l'adresse exacte et les coordonnées téléphoniques du responsable académique ou de l'ambassade en charge du concours général. Ces coordonnées permettront également de vous communiquer le code d'accès confidentiel aux formulaires en ligne.

Un courrier contenant des instructions complémentaires vous sera adressé ultérieurement.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

**CALENDRIER : CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES - SESSION 2006**

<b>Mardi 7 mars 2006</b>	<b>Mercredi 8 mars 2006</b>	<b>Judi 9 mars 2006</b>	<b>Vendredi 10 mars 2006</b>	<b>Lundi 13 mars 2006</b>
<p>Classes de première ES, L et S - Composition française <b>Classe terminale S</b> - Sciences de l'ingénieur <b>Première partie des épreuves suivantes * :</b> <b>Série sciences et technologies industrielles (STI)</b> classes terminales - Génie mécanique - Génie des matériaux - Génie électronique - Génie électrotechnique - Génie civil - Génie énergétique <b>Série sciences et technologies de laboratoire (STL)</b> classes terminales - Physique de laboratoire et de procédés industriels - Chimie de laboratoire et de procédés industriels - Biochimie-génie biologique <b>Série sciences médico-sociales (SMS)</b> classe terminale - Sciences médico-sociales <b>Série hôtellerie</b> classe terminale - Technologie et gestion hôtelières <i>* (le déroulement de la seconde partie sera fixé ultérieurement)</i></p>	<p>Classes terminales ES, L et S - Arabe - Espagnol - Hébreu - Italien - Portugais - Russe Classes de première ES, L et S - Version latine <b>Série sciences et technologies tertiaires (STT)</b> classe terminale - Économie-droit</p>	<p>Classe terminale S - Sciences de la vie et de la Terre Classes de première ES, L et S - Version grecque Classe terminale ES - Sciences économiques et sociales</p>	<p>Classes de première ES, L et S - Thème latin Classes de première et terminales - Éducation musicale Classes terminales ES, L et S - Anglais</p>	<p>Classes terminales ES, L et S - Allemand Classes de première ES, L et S - Géographie</p>

Lundi 20 mars 2006	Mardi 21 mars 2006	Mercredi 22 mars 2006	Vendredi 24 mars 2006	
<p>Classe terminale S - Physique-chimie Classes de première ES, L et S - Histoire</p>	<p>Classe terminale S - Mathématiques</p>	<p>Classes terminales ES et S - Dissertation philosophique Classe terminale L - Dissertation philosophique</p>	<p>Classes de première et terminales - Arts plastiques</p>	

**ACTIVITÉS  
ÉDUCATIVES**

NOR : MENE0502144Y  
RLR : 554-9

LETTRE DU 3-10-2005

MEN  
DESCO A9

## **A**ccompagnement de la Coupe du monde de rugby 2007

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices  
et directeurs des services départementaux de l'éducation  
nationale*

■ En septembre et octobre 2007, la France organisera la Coupe du monde de rugby. À cette occasion, notre pays accueillera les représentants sportifs de toutes les nations participant à cet événement.

L'institution scolaire dans son ensemble, les universités, les grandes écoles, les fédérations sportives scolaires et universitaires ne peuvent rester indifférentes à une manifestation de cette ampleur qui, au delà des performances sportives qui lui sont propres, véhicule les valeurs de l'effort, du respect, de la solidarité.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir faire connaître aux établissements placés sous votre responsabilité l'intérêt de participer à

l'opération d'accompagnement proposée par la Fédération française de rugby afin que des projets éducatifs soient élaborés, associant, dans les classes et pour tous les élèves des écoles et des collèges, les pratiques sportives du rugby et les connaissances auxquelles cette pratique peut donner lieu.

Les fédérations sportives scolaires et universitaires pourront, dans le cadre de leurs missions, organiser des manifestations regroupant les classes participantes et apporter, dans la mesure de leurs moyens, leur aide au développement de ces actions.

Je vous ferai connaître, au cours de ce premier trimestre, les orientations générales qui auront été retenues afin que l'accompagnement de cet événement traduise la qualité et la diversité des actions conduites par l'école et par ses acteurs.

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Gilles de ROBIEN

# P ERSONNELS

**CONSEILLERS D'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE**

**NOR** : MEND0502142N  
**RLR** : 622-5c

**NOTE DE SERVICE N°2005-155  
DU 30-9-2005**

**MEN  
DE B1**

## **P** réparation du tableau d'avancement à la hors-classe du corps des CASU - année 2006

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux vice-recteurs ; au directeur général du CNDP ;  
au directeur du CNOUS ; au directeur de l'ONISEP ;  
à la directrice de l'AEFE ; au directeur de l'INRP ;  
au directeur du CIEP*

■ La présente note de service a pour objet de préciser les modalités d'inscription au tableau d'avancement établi en vue de la promotion au grade de conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe.

### **I - Conditions requises pour l'inscription**

Conformément aux dispositions de l'article 52 du décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire, peuvent être inscrits au tableau d'avancement en vue d'une promotion de grade, les conseillers d'administration scolaire et universitaire comptant au moins un an d'ancienneté au neuvième échelon de la classe normale et justifiant d'au moins quatre ans d'ancienneté dans leur grade.

Les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement s'apprécient **au 31 décembre 2006**.

S'agissant des intendants universitaires intégrés dans le corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire, conformément aux dispositions de l'article 56 du décret du 3 décembre 1983 précité, les services accomplis dans leur corps d'origine sont assimilés à des

services effectifs de conseillers d'administration scolaire et universitaire.

### **II - Établissement et transmission des propositions d'inscription**

Je rappelle au préalable que chaque agent remplissant les conditions statutaires précitées doit être considéré comme "promouvable". Il en va de même pour les conseillers d'administration scolaire et universitaire détachés, notamment sur emploi fonctionnel (SGA, SGEPEs, SGASU, agents comptables d'EPCSCP, directeur de CROUS...).

Aussi, le classement au niveau académique comme au niveau national, de l'ensemble de ces personnels doit figurer sur un même tableau, le contingent national de promotions réalisables concernant à la fois **les CASU en position d'activité et ceux en position de détachement**.

Le tableau d'avancement sera établi conformément aux dispositions de l'article 18 du décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État, qui précise qu'il doit être procédé à un **examen approfondi de la valeur professionnelle des agents "promouvables"**.

Eu égard à la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation et de la notation des fonctionnaires dans les services déconcentrés et les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et notamment la campagne de notation 2005, **j'appelle votre attention** sur la prise en considération des CASU classe normale actuellement au 8ème échelon et

comptant au 31-12-2005 un an et six mois d'ancienneté dans cet échelon. En effet, certains de ces agents pourront atteindre le 9ème échelon avec un an d'ancienneté le 31 décembre 2006 suite à l'obtention d'une bonification d'ancienneté. Ce dispositif, mis en place à titre exceptionnel, ne sera pas **reconduit**.

La valeur professionnelle s'apprécie compte tenu de la notation administrative (notes et appréciations obtenues au cours de la carrière), des propositions motivées formulées par les chefs de service et de l'évaluation des agents retracée par les comptes rendus d'évaluation.

Pour les titulaires d'un poste implanté dans un établissement public local d'enseignement doivent notamment être examinés :

- le nombre de points pondérés du groupement d'établissements ;
- le nombre d'établissements du groupement comptable ;
- le volume financier géré ;
- la présence d'un GRETA, d'une EMOP, d'un CFA ou de toute autre gestion mutualisée (groupement de commandes, FARPI, CES-CEC...);
- les restructurations importantes en cours (ex : rénovation d'internat, du service de restauration...).

Pour les titulaires d'un poste implanté dans un rectorat, une inspection académique ou un établissement relevant de l'enseignement supérieur, doivent notamment être examinés :

- l'effectif de personnels encadrés ;
- le corps d'appartenance des personnels encadrés ;
- la capacité de conception requise par le poste ;
- la description fonctionnelle du poste occupé prenant en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs définissant l'importance des missions (par exemple, nombre de personnels gérés, montant des moyens financiers gérés, nombre d'examens et concours organisés...).

L'ensemble de ces éléments d'information

devra apparaître dans le tableau qui recense vos propositions et dont vous trouverez le modèle et la notice explicative joints en annexe.

S'agissant des personnels en fonction dans les établissements relevant de l'enseignement supérieur, il vous appartient d'établir une liste de propositions académiques qui prenne en compte les propositions d'inscription faites par les présidents d'université après avis des commissions paritaires d'établissement d'enseignement supérieur.

**J'appelle particulièrement votre attention** sur la nécessité de faire figurer dans ce tableau, signés par le recteur d'académie, tous les renseignements demandés, notamment la date de naissance des CASU proposés et le nombre total de promouvables dans l'académie.

En outre, chaque CASU remplissant les conditions d'inscription au tableau d'avancement doit transmettre à son supérieur hiérarchique un descriptif succinct de son parcours professionnel établi selon le modèle joint en annexe. **Il vous appartient de communiquer ce modèle de fiche aux agents concernés.**

Le tableau dûment renseigné ainsi que les fiches "parcours professionnel" et le procès-verbal de la commission administrative paritaire académique devront être transmis au bureau DE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris, fax 01 45 44 70 11 **au plus tard le 20 octobre 2005.**

Sur la base des propositions qui me seront ainsi transmises, un projet de tableau d'avancement national sera établi, après avis de la commission administrative paritaire nationale des conseillers d'administration scolaire et universitaire dont la réunion est prévue au mois de décembre 2005.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'encadrement  
 Paul DESNEUF

## PROPOSITIONS D'INSCRIPTION À LA HORS-CLASSE DES CASU - ANNÉE 2006

Académie :

Nombre total de promouvables dans l'académie :

Rang	Prénom NOM Date de naissance	Note	Éch. (a)	Anc. (b)	Affectation	Éléments relatifs au poste		Fonctions et informations complémentaires (e)
						(c)	(d)	

Affaire suivie par :

Tél. :

Fax :

M. le recteur ou Mme la rectrice :

(a), (b), (c), (d) et (e) : se reporter à la notice jointe à la note de service.



## NOTICE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS-CLASSE DU CORPS DES CASU

- a)** Faire figurer l'échelon et l'ancienneté d'échelon dans la classe normale du corps des CASU (année, mois) au 31 décembre 2006
- b)** Faire figurer l'ancienneté dans le corps des CASU (année, mois) au 31 décembre 2006
- c)**
- Pour les postes implantés en EPLE, faire figurer le nombre d'établissements du groupement comptable et le nombre de points pondérés du groupement.  
Exemple : 5/5459 pour un groupement composé de 5 établissements et dont le nombre de points pondérés est égal à 5459.
  - Pour les postes implantés dans les rectorats, établissements relevant de l'enseignement supérieur..., faire figurer l'effectif des personnels encadrés.
- d)**
- Pour les postes implantés en EPLE, faire figurer le volume financier des budgets gérés, compte non tenu des budgets annexes liés à la présence d'un GRETA, d'une EMOP et des services spéciaux.
  - Pour les postes implantés dans les rectorats, établissements relevant de l'enseignement supérieur faire figurer le nombre, parmi les effectifs encadrés, de personnels de catégorie A ou assimilés.
- e)**
- Pour les postes implantés en EPLE : indiquer l'éventuelle présence d'un GRETA, d'une EMOP, d'un CFA ou toute autre gestion mutualisée (CES-CEC...)
  - Pour les postes implantés dans les rectorats, établissement relevant de l'enseignement supérieur..., indiquer la nature exacte des fonctions ou faire apparaître la capacité de conception que réclame le poste.  
Exemple : chef de division des personnels enseignants.
  - Faire apparaître toute(s) information(s) complémentaire(s) utile(s) à ces opérations de promotion de grade  
Exemple : indication d'une date de départ à la retraite.

**HORS-CLASSE DES CASU  
PARCOURS PROFESSIONNEL**

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

---

Titres et diplômes :

---

Date et mode d'accès au corps :

---

Affectation actuelle :

---

Parcours professionnel

Postes occupés	du ..... au .....

Date

Signature

## MUTATIONS

NOR : MENE0502110N  
RLR : 720-4a ; 804-0NOTE DE SERVICE N°2005-153  
DU 29 -9-2005MEN  
DESCO

## Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre - année 2006-2007

■ La présente note de service a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les candidats à un poste en Principauté d'Andorre, au titre de l'année 2006-2007, doivent déposer leur candidature.

### 1 - Personnels concernés

Peuvent faire acte de candidature tous les personnels titulaires ou stagiaires (les stagiaires ne peuvent être candidats que s'ils sont susceptibles d'être titularisés au 1er septembre 2006) des différentes catégories de personnels de l'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale, directement à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'enseignement scolaire, service des établissements, mission Outre-mer - Andorre, DESCO-MOM, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07, en précisant leur grade, leur situation administrative exacte et leur adresse personnelle complète.

### 4 - Calendrier des opérations

Date limite de réception des lettres de demande de dossier de candidature adressées directement à la mission Outre-mer - Andorre	16 décembre 2005 inclus
Date limite de visa du dossier de candidature par le chef d'établissement ou, pour les personnels enseignants du premier degré, par l'inspecteur de l'éducation nationale avant transmission à l'inspecteur d'académie pour les personnels enseignants du 1er degré ou au recteur pour les personnels enseignants du second degré et les ATOS	27 janvier 2006 inclus
Date limite de réception par la mission Outre-mer - Andorre, des dossiers de candidatures acheminés par la voie hiérarchique	24 février 2006 inclus

Il importe de veiller à ce que les dossiers dûment complétés par les pièces administratives demandées (état des services, dernier arrêté de

### 2 - Personnels enseignants du second degré candidats au mouvement inter-académique

Les personnels enseignants du second degré participant au mouvement interacadémique sont autorisés à participer au mouvement de l'Andorre. Ils sont priés d'en faire connaître les résultats dans les meilleurs délais à la mission outre-mer - Andorre.

Les candidats à un poste en Andorre obtenant un changement d'académie dans le cadre du mouvement interacadémique, ne pourront pas être affectés en Principauté d'Andorre, que leur situation administrative les ait contraints ou non à participer à ce mouvement.

### 3 - Personnels enseignants du premier degré participant aux permutations informatisées

Les personnels enseignants du premier degré prenant part aux opérations des permutations informatisées sont autorisés à participer au mouvement de l'Andorre. Ils sont priés d'en faire connaître les résultats dans les meilleurs délais à la mission Outre-mer - Andorre.

Les candidats à un poste en Andorre obtenant un changement de département dans le cadre des permutations informatisées ne pourront pas être affectés en Principauté d'Andorre.

promotion d'échelon, copie des trois derniers rapports d'inspection ou des trois dernières fiches de notation...) soient acheminés sans

délai, au fur et à mesure de leur réception par vos services.

L'attention des services départementaux et rectoraux est spécialement appelée sur ce point. Tout retard dans la transmission de ces dossiers risque, en effet, de léser les intérêts des personnels concernés.

### 5 - Recommandations importantes

a) Il est rappelé que la présente procédure doit être utilisée par tous les candidats à un poste dans les établissements d'enseignement français en Andorre, quelle que soit leur affectation actuelle.

**Tout dossier :**

- adressé en dehors de la voie hiérarchique ;
- parvenu hors délai ;
- établi sur des imprimés qui n'auront pas été délivrés par la mission Outre-mer - Andorre ;
- ou qui n'a pas été demandé par lettre personnelle parvenue le **16 décembre 2005 au plus tard**

à la mission outre-mer - Andorre, **ne sera pas examiné.**

b) Les candidats en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement de leur dernière affectation, ou de l'inspecteur d'académie pour les personnels enseignants du premier degré.

c) Il est rappelé aux personnels enseignants du premier degré déjà en fonction dans les écoles françaises en Andorre que la présente note de service ne concerne pas les demandes de stage qui font l'objet d'une procédure particulière.

d) Tous les postes sont susceptibles d'être vacants.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

**EXAMEN  
PROFESSIONNEL**

**NOR** : MENA0502164A  
**RLR** : 623-0b

ARRÊTÉ DU 5-10-2005

MEN  
DPMA B7

## Organisation de l'examen professionnel réservé d'accès au corps d'adjoint administratif d'administration centrale du MEN - année 2005

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; D. n° 90-713 du 1-8-1990 ; D. n° 2001-835 du 12-9-2001 en applic. de art. 1er de L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; A. du 14-3-2002 relatif à art. 1er de D. n° 2001-835 du 12-9-2001 ; A. du 27-6-2005*

**Article 1 - L'**épreuve orale prévue par l'arrêté du 14 mars 2002 dans le cadre de l'examen professionnel réservé pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administration centrale se déroulera à Paris **à partir du lundi 28 novembre 2005**. Les candidats seront convoqués individuellement.

L'épreuve orale d'admission débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et les fonctions qu'il a exercées ; cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury dont

l'objectif est de vérifier les compétences professionnelles du candidat et de déterminer la capacité de l'intéressé à se situer dans son environnement professionnel ainsi que son aptitude à s'adapter aux missions et tâches confiées aux agents du corps à partir de questions posées par le jury. Ces questions portent notamment sur les connaissances professionnelles ainsi que sur l'expérience et les fonctions exercées en qualité d'agent non titulaire.

Durée de l'épreuve : 25 minutes ; durée de l'exposé : 5 minutes maximum ; durée de l'entretien : 20 minutes minimum ; coefficient 1.

**Article 2 -** Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

<b>CNESER</b>	<b>NOR</b> : MENS05021805 <b>RLR</b> : 710-2	DÉCISION DU 5-10-2005	MEN DES
---------------	---	-----------------------	------------

## Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire

■ Par décision de la présidente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en

date du 5 octobre 2005, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, **le lundi 24 octobre 2005 à 9 h 30.**

<b>CNESER</b>	<b>NOR</b> : MENS05021835 <b>RLR</b> : 710-2	DÉCISION DU 7-10-2005	MEN DES
---------------	---	-----------------------	------------

## Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire

■ Par décision de la présidente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en

date du 7 octobre 2005, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, **le lundi 28 novembre 2005 à 9 h 30.**

<b>CNESER</b>	<b>NOR</b> : MENS05021845 <b>RLR</b> : 710-2	DÉCISION DU 7-10-2005	MEN DES
---------------	---	-----------------------	------------

## Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire

■ Par décision de la présidente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en

date du 7 octobre 2005, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, **le lundi 5 décembre 2005 à 9 h 30.**

# MOUVEMENT DU PERSONNEL

## NOMINATIONS

NOR : MENI0501669D

DÉCRET DU 29-8-2005  
JO DU 31-8-2005

MEN  
IG

### GAENR

■ Par décret du Président de la République en date du 29 août 2005, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe :

- À compter du 1er septembre 2005 :
  - Mme Michèle Blanquet épouse Mosnier ;
  - Mme Dominique Malaplate épouse Marchand ;
  - M. Luc-Ange Marti.
- À compter du 1er octobre 2005 :
  - M. Rolland Jouve ;
  - M. Jean-Pierre Lacoste.

## NOMINATION

NOR : MEND0502128A

ARRÊTÉ DU 3-10-2005

MEN  
DE A2

### DAET de l'académie de Lille

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 octobre 2005,

Mme Myriam Maserak, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, est nommée déléguée académique aux enseignements techniques (DAET) de l'académie de Lille, à compter du 15 septembre 2005.

## NOMINATION AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM

NOR : MENS0501982A

ARRÊTÉ DU 5-10-2005

MEN  
DES A10

### Directeur du CIES de Lorraine

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 octobre 2005, M. Henri-

Claude Grégoire, professeur des universités, assure par intérim les fonctions de directeur du centre d'initiation à l'enseignement supérieur de Lorraine, à compter du 1er octobre 2005, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

## NOMINATION AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM

NOR : MENS0501994A

ARRÊTÉ DU 5-10-2005

MEN  
DES A10

### Directeur du CIES de Lyon

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 octobre 2005, M. Christian

Mercier, professeur des universités, assure par intérim les fonctions de directeur du centre d'initiation à l'enseignement supérieur de Lyon, à compter du 1er octobre 2005, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

**NOMINATION**

NOR : MEND0502129A

ARRÊTÉ DU 29-9-2005

MEN  
DE A2

## Directeur du CRDP de l'académie de Rouen

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 septembre 2005, il est mis fin au détachement dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie d'Orléans-Tours

de M. Gérard Duchemin, à compter du 1er septembre 2005.

M. Duchemin Gérard, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, est nommé et détaché dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Rouen pour une période de trois ans, du 1er septembre 2005 au 31 août 2008.

**NOMINATIONS**

NOR : RECZ0500178A

ARRÊTÉ DU 9-9-2005

REC

## Jury d'admission pour l'accès au corps des directeurs de recherche de 2ème classe de l'INSERM - année 2005

*Vu D. n° 83-975 du 10-11-1983 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. par D. n° 93-769 du 26-3-1993, not. art. 2. ; D. n° 84-1206 du 28-12-1984, not. art. 13 ; A. du 23-5-1990 ; A. du 1-10-2003 ; avis du conseil scientifique de l'INSERM du 28-9-2004 et du 22-10-2004*

**Article unique**- Sont nommées membres du jury d'admission pour l'accès au corps des directeurs de recherche de 2ème classe au titre de l'année 2005 les personnalités mentionnées ci-après :

**Au titre du conseil scientifique**

- M. Pierre Carayon
- M. Bernard Malissen
- M. Jean-François Mornex
- Mme Chantal Rémy
- M. Bernard Sablonnière

**Au titre des personnalités scientifiques**

- Mme Catherine Bonaïti
- M. Marco Giovannini
- M. Jean-Jacques Helwig
- M. Camille Locht
- M. Jean-Sébastien Saulnier-Blache.

Fait à Paris, le 9 septembre 2005  
Le directeur général de l'INSERM  
Christian BRECHOT

**NOMINATIONS**

NOR : MENA0502171A

ARRÊTÉ DU 5-10-2005

MEN  
DPMA B6

## CAP des conservateurs des bibliothèques

*Vu A. du 22-4-2005*

**Article 1**- L'arrêté du 22 avril 2005 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne les représentants de l'administration :

**Membres titulaires**

- M. Dominique Antoine, directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'ensei-

gnement supérieur et de la recherche, président.  
- M. Benoît Yvert, directeur du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication.

- Mme Agnès Saal, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France.

- Mme Chantal Péliissier, chef de service, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- M. Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques et de la documentation à la direction de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- M. Daniel Renoult, conservateur général des bibliothèques, doyen des conservateurs et conservateurs généraux chargés de missions d'inspection générale.

### **Membres suppléants**

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- M. Marc-André Wagner, directeur adjoint à la direction du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication.

- M. Bertrand Wallon, directeur délégué aux ressources humaines à la Bibliothèque nationale de France.

- M. Gérard Grunberg, directeur de la Bibliothèque publique d'information.

- Mme Danielle Oppetit, conservatrice générale des bibliothèques, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques.

- Mme Claire Vayssade, chargée de mission auprès du sous-directeur des bibliothèques et de la documentation à la direction de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Article 2** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 5 octobre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE  
DE FONCTIONS

NOR : MENS0502176V

AVIS DU 6-10-2005

MEN  
DES

## Administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

■ Les fonctions d'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS), établissement public national à caractère administratif (décret n° 92-45 du 15 janvier 1992), sont à pourvoir.

Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et appelée à travailler en étroite collaboration avec les universités d'Alsace, la BNUS est une grande bibliothèque d'études et de recherche qui conserve, collecte, communique et met en valeur d'importantes ressources documentaires, notamment dans les domaines des lettres et sciences humaines et sociales. Outre qu'elle a en charge un riche fonds patrimonial, elle est membre du réseau national des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) et constitue une bibliothèque de référence et de recours dans plusieurs disciplines, en particulier les langues, littératures et civilisations germaniques ainsi que les sciences religieuses. Elle est attributaire, au titre du dépôt légal, des documents imprimés et publiés en Alsace. Elle participe à l'élaboration en cours de la carte documentaire alsacienne et met en œuvre des actions de partenariat avec les services communs de documentation des établissements d'enseignement supérieur de la région ainsi qu'avec les bibliothèques des collectivités

territoriales. Elle est membre du réseau Eucor qui regroupe les universités alsaciennes et plusieurs universités d'outre-Rhin.

L'administrateur de la BNUS est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les membres des corps scientifiques des bibliothèques pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des bibliothèques de l'enseignement supérieur et une aptitude au travail coopératif. Ils doivent également avoir fait preuve de capacité de gestion. La maîtrise de la langue allemande est indispensable.

Toutes informations utiles peuvent être demandées, au sein de la direction de l'enseignement supérieur, au sous-directeur des bibliothèques et de la documentation (tél. 01 55 55 79 00) ainsi qu'au chef du bureau de la coordination documentaire (tél. 01 55 55 79 07).

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé, doivent parvenir par la voie hiérarchique au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication du présent avis. Les candidats adresseront par ailleurs une copie de leur dossier au recteur de l'académie de Strasbourg, 6, rue de la Toussaint, 67975 Strasbourg cedex 9.

**VACANCE  
D'EMPLOI**

**NOR : MEND0502151V**

**AVIS DU 3-10-2005**

**MEN  
DE A2**

## **D**irecteur de CRDP de l'académie de Caen

■ L'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Caen est vacant à compter du 1er octobre 2005.

Peuvent se porter candidats sur cet emploi par voie de détachement, les fonctionnaires appartenant à un corps dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015.

L'emploi de directeur de centre régional de documentation pédagogique part de l'indice brut 701 et se poursuit dans les groupes hors échelle A et B.

La description des fonctions et les précisions particulières relatives au poste et plus particulièrement aux compétences et capacités requises sont précisées sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr>

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une

copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, dans les 15 jours qui suivent la date de publication au B.O. :

- d'une part, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau de gestion des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75007 Paris ;

- d'autre part, au directeur général du Centre national de documentation pédagogique, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris cedex 05, avec copie au recteur, rectorat de l'académie de Caen, 168, rue Caponière, BP6184, 14061 Caen cedex.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2rectia@education.gouv.fr](mailto:de-a2rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi postulé ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MENA0502074V**

**AVIS DU 3-10-2005**

**MEN  
DPMA B5**

## **C**hargé des ressources humaines à l'établissement public administratif du campus de Jussieu

■ L'établissement public administratif du campus de Jussieu a été créé par décret du 17 avril 1997 pour conduire les opérations de désamiantage et de réaménagement des locaux des universités Paris VI et Paris VII, ainsi que ceux de l'Institut de physique du Globe installés sur le campus de Jussieu. Il constitue une structure compacte (une quarantaine de personnes) et exerce les attributions d'un maître de l'ouvrage public pour :

- les études générales et travaux d'aménagement du campus (13 ha) ;
- les travaux préparatoires nécessaires au

désamiantage des locaux ;

- la programmation, la coordination des déménagements liés aux travaux et leur suivi ;

- la construction ou l'aménagement de locaux de desserrement ;

- les travaux de désamiantage des locaux existants puis de mise en conformité et de rénovation (sécurité incendie, installations techniques, clos et couvert...) ;

- les travaux de parachèvement du campus (nouvelles constructions).

Le programme d'investissement est évalué à 700 millions d'euros pour les travaux à réaliser sur le campus de Jussieu (330 000 m<sup>2</sup>) et les dépenses de relogement.

### **I - Profil du candidat(e)**

Ce poste est destiné à un agent de niveau A ou B++ administratif de la fonction publique ou

équivalent ayant si possible une expérience dans le domaine de la gestion du personnel.

Du fait de l'effectif réduit de l'établissement, cette fonction est assurée par un seul agent qui devra faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité et rigueur.

Une bonne maîtrise de l'outil bureautique est souhaitée.

Le candidat devra être à l'écoute des agents, avoir le sens du dialogue social et du travail en équipe.

## II - Description du poste - Attributions

En liaison directe avec l'adjoint du directeur chargé du secrétariat général, cet agent sera chargé de suivre la gestion administrative du personnel, l'élaboration du plan de formation et la bonne application des règles en matière d'hygiène et de sécurité au sein de l'EPCJ.

a) Gestion administrative du personnel composé de fonctionnaires détachés de différents ministères et de contractuels de droit public.

- Suivi des effectifs et prévisions de recrutement, élaboration des contrats et suivi des traitements en liaison avec le service financier.
- Suivi des promotions, avancements, notations... en liaison avec les ministères d'origine,
- Suivi médical, des congés annuels, congés de maladie...

- Mise en œuvre de l'action sociale.

- Mise en place, participation et suivi du comité technique paritaire central de l'EPCJ.

- Rôle de conseil auprès des agents.

b) Élaboration du plan de formation.

- Recueil et consolidation des besoins de formations par domaine.

- Validation du plan de formation en CTPC et

mise en place des actions de formation.

- Gestion des crédits correspondants.

c) Mise en œuvre de règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

- Prévention des dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents sur leur lieu de travail,

- Amélioration des conditions de travail et informations relatives à l'hygiène et la sécurité.

En 2004, une mission d'assistance et de conseil en organisation a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation structurelle de l'établissement et à la formation de groupes de travail composés d'agents de l'EPCJ chargés de réfléchir sur différents thèmes intéressants directement l'organisation et l'activité de l'EPCJ.

Le chargé des ressources humaines participe au suivi de ces réflexions et à la mise en œuvre des préconisations de ces groupes de travail.

Pour plus de renseignements sur l'établissement public et l'opération, consultez le serveur de l'EPCJ : <http://www.epa.jussieu.fr/>

### Fiche de poste

**Intitulé :** chargé des ressources humaines

**Employeur :** directeur de l'établissement public du campus de Jussieu, bât. S, 10, rue Cuvier, 75005 Paris, tél. 01 53 10 51 05, fax 01 53 10 51 10.

### Contacts :

- Ch. Vandepaer : chargé des ressources humaines, tél. 01 53 10 51 68.

Mél. : [christian.vandepaer@epa.jussieu.fr](mailto:christian.vandepaer@epa.jussieu.fr)

- J.F. Texier : adjoint du directeur, secrétaire général, tél. 01 53 10 51 06.

**Poste à pouvoir :** dans les meilleurs délais.

**Forme de recrutement :** détachement ou contrat de droit public de trois ans.